

DELIBERATION N° 2016/495

habilitant la Députée-Maire à demander l'avis de la province Sud sur la mise en révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 5 AVR. 2016

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n° 2015-1 du 13 février 2015 relative à la partie législative du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie règlementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération de l'Assemblée de la Province Sud n° 21-2003/APS du 18 juillet 2003, modifiant les dispositions applicables aux plans d'urbanisme en province Sud,

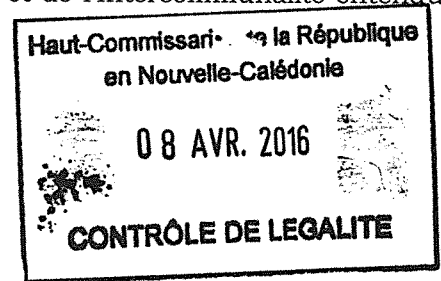
VU la délibération de l'Assemblée de la Province Sud n° 19-2013/APS du 30 mai 2013 approuvant le Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/42 du 14 mars 2016,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 22 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1<sup>er</sup> /

La Députée-Maire est habilitée à demander l'avis de la Province Sud sur la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

ARTICLE 3 /

La Députée-Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud notifiée à la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 5 AVR. 2016

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 8 AVR. 2016

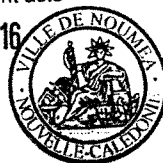
La Députée-Maire,

Sonia LAGARDE

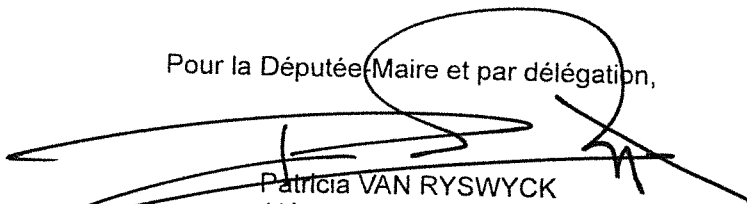
DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.G.S.T.	- 1
D.A.E.D.U. (SDU+SD)	- 1
D.S.I. (S.I.G.)	- 1
AFFICHAGE	- 1
PROVINCE SUD	- 1

La Députée-Maire certifie que le présent acte  
 ayant été transmis le 8 AVR. 2016  
 au Commissaire Délégué  
 et notifié le 13 AVR. 2016  
 et ~~le~~ publié le 12 AVR. 2016  
 est exécutoire de plein droit.



Pour la Députée-Maire et par délégation,

  
 Patricia VAN RYSWYCK  
 11ème adjointe au Maire  
 chargée de l'état civil et des services à la population